



Plan Local d'Urbanisme
Prescriptions d'isolement acoustique :
Secteurs affectés par le bruit
lié au classement sonore
des infrastructures de transports terrestres

Echelle : 1 / 5 000

Plan F4.1- Plan d'isolement acoustique Nord

Ville de Colmar,
Vu pour être annexé au PLU, mis à jour par arrêté municipal en date du 4 septembre 2023

Pour le Maire,
Odile UHLRICH-MALLET, Première adjointe au Maire

Pour la Maire,
Odile UHLRICH-MALLET

Service Etudes d'Urbanisme, Ville de Colmar
et-mail: urbanisme@colmar.fr
Copyright © C.A. Reproduction interdite

- Légende**
Prescriptions d'isolement acoustique,
Secteurs affectés par le bruit lié au classement sonore :
- des voies ferrées (arrêté préfectoral n° 2023-002- BRUIT du 11 juillet 2023)
 - des infrastructures routières concernées (arrêté préfectoral n° 2023-002- BRUIT du 11 juillet 2023)

